

<https://www.snetap-fsu.fr/L-essentiel-du-CTM-du-12-juillet-2022.html>



L'essentiel du CTM du 12 juillet 2022

- Nos Actions - Le SNETAP dans les instances - Comité Technique Ministériel (CTM) -

Date de mise en ligne : mercredi 13 juillet 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH176/ctm_os-2-c23ae.png]

Déclaration intersyndicale : l'ASMA

Madame la Secrétaire Générale, monsieur le Secrétaire Général Adjoint,

Le 28 juin dernier, l'intersyndicale du [CTM](#) vous a interpellés à propos de la subvention ministérielle à l'[ASMA](#) nationale et du retard de son versement. Vous nous aviez répondu que ce serait l'affaire de quelques jours.

La semaine dernière lors du conseil d'administration de l'ASMA, le 7 juillet, les représentant-es de l'administration ont repris à peu près les mêmes éléments de langage... Plus inquiétant, interrogé-es lors du CA de l'ASMA sur le montant de la subvention, vos représentant-es se sont refusé à donner tout montant... laissant craindre une diminution de la subvention.

Dans une période économique difficile, l'intersyndicale ne peut accepter ni la forme ni le fond de la position de l'administration qui met en difficulté l'ASMA, les partenaires prestataires mais surtout toute l'action sociale à destination des personnels du ministère. D'ores et déjà, et malgré le non versement ministériel, le Conseil d'administration de l'ASMA a décidé de verser une avance de la subvention ordinairement versée aux ASMA départementales mais réduite à 30 % au lieu des 60% du premier versement habituel soit 18 % du total seulement de la subvention. Cette décision doit permettre à de nombreuses ASMA départementales d'engager au plus vite leurs actions auprès des personnels ! Par ailleurs, l'ASMA nationale est également mise en difficulté pour l'élaboration du catalogue des offres 2023 avec les nécessaires engagements à prendre auprès de prestataires pour le programme des voyages, pour certains devant se dérouler à compter de janvier prochain.

Si par ses pratiques dilatoires, le ministère met sciemment en difficulté l'ASMA Nationale et les ASMA départementales, l'ASMA nationale assume, elle, ses responsabilités en direction des départements, mais elle ne peut en rester là.

C'est pour cela que le bureau de l'ASMA, à la demande de son conseil d'administration, soutenu par l'ensemble des secrétariats généraux de nos organisations syndicales représentatives du [CTM](#) va saisir monsieur le ministre de l'Agriculture pour dénoncer cette situation et lui demander une entrevue pour exiger le versement immédiat, intégral et abondé de la subvention.

Nous ne renonçons pas à l'objectif d'une subvention du ministère à hauteur de 3 % de la masse salariale.

De même, les représentant-es des président-es des ASMA départementales envisagent de rédiger avec l'accord du Conseil d'administration, une lettre ouverte cosignée par les président-es, pour protester contre la situation dans laquelle le ministère les met et pour informer l'ensemble de leurs adhérent-es et ayants droits des risques que fait courir notre administration aux activités des ASMA locales et nationales.

Soyez assurés, madame la Secrétaire Générale, monsieur le Secrétaire Général adjoint, de l'unité de notre intersyndicale sur ce sujet de l'action sociale et de notre détermination à la défendre dans l'intérêt des personnels de notre ministère.